|  |
| --- |
|  |

Projet No BD-P-2016-00x

Convention de servitude du … [date]

concernant la mise sous protection de l'îlot de sénescence … [nom de l'îlot]

sur le territoire de la commune de …

entre

**XX, à XX, propriétaire des immeubles articles XX,**

ci-après le propriétaire forestier d’une part,

et

**l’Etat de Fribourg, Service des forêts et de la faune,**

ci-après l’Etat de Fribourg, d’autre part,

# But

La présente convention a pour but la création de l’îlot de sénescence «…» sur le territoire de la commune de … afin de garantir à plus long terme l'évolution naturelle de cette forêt et de conserver sa faune et sa flore exceptionnelles.

# Périmètre

L’îlot de sénescence xxx comprend la forêt située à l’intérieur du périmètre figurant sur le plan au 1:5000 établi le xx 2016 par le Service des forêts et de la faune, totalisant une surface de … ha et qui figure en annexe.

# Mesures de protection

Le propriétaire forestier s’engage à renoncer à toute intervention sylvicole ainsi qu’à toute implantation de constructions ou installations à l’intérieur du périmètre de l'îlot de sénescence.

Les interventions et activités suivantes restent cependant possibles [à adapter de cas en cas] :

1. l’abattage d’arbre pour des raisons de sécurité le long du sentier menant … ; ces arbres seront laissés en forêt ;
2. les interventions sylvicoles visant à éliminer les arbres versés ou menaçant de chuter sur les surfaces agricoles ; ces arbres seront laissés en forêt ;
3. la cueillette des champignons sous réserve de la législation applicable en la matière.

# Indemnisation

L’Etat de Fribourg s’engage à verser au propriétaire forestier une subvention forfaitaire d’un montant de **… francs** pour la durée de la présente convention.

Le versement sera effectué en une tranche au début de la période.

En cas de non-respect des dispositions, la restitution des subventions demeure réservée.

# Durée

La présente convention entre en vigueur le … pour une durée de 25 ans.

# Frais

Les frais d’étude et de marquage seront pris en charge par l’Etat de Fribourg.

# Inscription dans la planification forestière

L’îlot de sénescence est inscrit dans la planification forestière concernée

# Annexe

* Le plan au 1:5000, établi le … par le SFF fait partie intégrante de la présente convention.

Ainsi fait en 3 exemplaires originaux.

**Pour l’Etat de Fribourg :**

Service des forêts et de la faune

|  |  |
| --- | --- |
| Dominique Schaller  Chef de service |  |

**Pour le propriétaire forestier :**

Monsieur/Madame xxx, pour les immeubles articles xxx

[ou]

La commune de XX

Le/La Secrétaire

Le/La Syndic/Syndique